



Les Communes
du
Val d'Anniviers



Procès-verbal du 5 octobre 2007, salle communale, Vissoie



V

Présidents des Communes d'Anniviers

Simon Crettaz, Saint-Jean
Georges-Alain Zuber, Ayer
Walti Zuber, Chandolin
Gabriel Solioz, Grimentz
Benoît Salamin, Saint-Luc
René Massy, Vissoie

Présidents des commissions

Tarcise Genoud, trafic, travaux publics
Georges Vianin, environnement
Simon Crettaz, énergie et politique
René Massy, financière
Marie-Françoise M. Crettaz, social, ...
Gérard Genoud, agriculture

Invités

Francis Gasser, Collaborateur à la section des finances communales
Paul Michelet, Chef de l'office des améliorations structurelles
Dominique Germann, Directeur du Centre Médico Social
Geneviève Constantin, Directrice du centre scolaire d'Anniviers
Bernard Trombert, Technicien à l'office des améliorations structurelles

Animateur

Christian Hermann

Population – estimation

environ 100 personnes

Ouverture du forum par le Président des Présidents

Simon Crettaz ouvre ce 5^{ème} forum, salue la population et présente les invités et Christian Hermann qui remplace Jean Bonnard pour animer cette soirée.

Le 26 novembre 2006, à la surprise de beaucoup, restera un jour important dans l'histoire du Val d'Anniviers. Deux citoyens sur trois ont soutenu le projet de fusion des six communes pour mieux affronter l'avenir. Anniviers a ainsi confirmé son statut de pionner et il faut être fier de cet esprit d'ouverture. La volonté d'informer, d'échanger avec la population, par les INFusion, les INForum a été un élément primordial sur le résultat du vote. La volonté des autorités est de continuer l'information, le dialogue constructif pour réussir, ensemble le défi de la mise en place d'une nouvelle commune.

Dès janvier 2007, 13 commissions se sont formées. Constituées de conseillers et de quelques citoyens, l'ambiance de travail y est excellente. Certaines sont plus techniques et détermineront le fonctionnement de la future commune (administration, sécurité, trafic, travaux publics, construction et cadastre, finances, environnement et bourgeoisies) et d'autres sont plus stratégiques (aménagement du territoire, agriculture, énergie, formation, santé, social, économie publique, politique).

Les premiers résultats des commissions sont livrés ce soir, les réflexions commencent et la population est vivement invitée à participer. Simon Crettaz, en guise de conclusion, remercie pour leur engagement tous ceux qui préparent le berceau du nouveau-né à venir.

Commission trafic, travaux publics

La parole est ensuite passée à Tarcise Genoud, président de la commission trafic, travaux publics qui remercie les membres de la commission (Georges Vianin, René Epiney, Eloi Abbé, Patrick Salamin et Olivier Florey) pour leur travail.

Il a été constaté que les six services de voiries sont bien équipés et il s'agit, pour cette commission, d'étudier les moyens de rendre plus efficace (si possible), ce service aux usagers.

Il est clair que tous les employés actuellement en place seront réengagés par la nouvelle commune mais il sera demandé une plus grande mobilité aux employés afin qu'ils s'entraident pour diverses tâches sur un secteur qui n'est peut-être pas le leur habituellement. Les compétences des employés (maçons, ébénistes, mécaniciens,...) seront valorisées et il est rappelé que la connaissance du terrain est un élément primordial (réseaux d'eau).

En guise de conclusion à l'introduction, il est rappelé que si les conseillers passent, les employés restent.

L'effectif en place est de 15.75 ouvriers répartis en six communes. Au niveau hiérarchique, il est proposé d'avoir un conseiller communal en charge du dicastère (voirie, édilité, services techniques) avec sous ses ordres un responsable Anniviers, puis un responsable par secteur et les employés de chaque secteur.

Il est proposé de répartir les employés en 4 secteurs :

Grimentz

St-Jean, Moiry

sert à l'éclairage et au chauffage des divers bâtiments communaux. Les communes ont consommé 3'230'000 kWh en 2006.

Les communes sont productrices d'énergie car elles possèdent une part de 7.7 % de FMG (= environ 40 mios de kWh) depuis 2004. On le voit, les communes sont donc autonomes énergétiquement parlant puisqu'elles produisent environ 40 mios de kWh et que l'ensemble de la consommation en Anniviers n'est « que » 37 mios de kWh.

De plus, un dividende d'au moins 4 % est touché par les communes jusqu'en 2016 et des impôts sont perçus essentiellement par les communes d'Ayer et Grimentz où se situent les infrastructures FMG. Le total des recettes financières s'élèvent à CHF 2'750'000.- par an.

Les communes étant partenaires des FMG, les projets entrepris par cette dernière sont un peu les projets communaux :

- turbinage des eaux potables (microhydraulique)
- nouvelle centrale de Chippis
- adduction d'eau Zinal-Moiry
- minihydraulique. A noter que pour les eaux déjà concessionnées, ce sont les FMG qui sont seules concessionnaires. Pour les eaux non concédées, ce sont les communes qui détiennent la propriété.

La commission a également pour rôle de dégager les grandes lignes d'une politique énergétique communale.

Suite à une intervention dans le public, il est remarqué que les questions d'utilisation du bois pour produire de l'énergie reviennent souvent et concernent diverses commissions.

Joël Bonnard, président de l'ASFORSI (Association forestière de la région de Sierre) et membre de la CAFOR (Communauté des Associations Forestières Régionales du Canton du Valais) donne quelques explications à ce sujet :

Deux projets de récupération du bois sont en cours, l'un à l'UTO et l'autre à Daval. Face à ces deux projets importants, il n'est pas possible pour Anniviers d'imaginer lancer un projet, la masse critique n'étant pas suffisamment importante. En revanche, il faudra étudier les diverses possibilités de livrer le bois en plaine.

Commission financière

René Massy remercie les membres de la commission financière (Georges-Alain Zuber, Walti Zuber, Rose-Marie Florey, Simon Crettaz, Dominique Rion, Francis Gasser, Olivier Beney) et en particulier les étudiants de l'HES SO qui ont réalisé un travail important.

Le but de cette commission est de tout mettre en œuvre pour préparer les diverses tâches de la future commune et, au plus tôt, l'envoi des acomptes en février 09 déjà.

L'INForum 3 a été largement consacré aux finances et ce soir, les thèmes travaillés sont rappelés :

- comptes, budgets, impôts – taxes - transfert actifs et passifs

- relations bancaires et CCP – TVA - péréquation financière ou aide
- actions - compétences du nouveau conseil - organe de contrôle
- CP-salaires-assurances sociales - rapport final sur la fusion des 6 communes

En réponse à une question de l'assemblée, il est précisé que le montant des taxes de séjour est fixé par les communes via les SD et doit être homologué par le Conseil d'Etat.

Commission politique

Simon Crettaz rappelle le contenu du contrat de fusion, adopté en juin 2007 par la population :

- 9 conseillers, élus au système proportionnel
- élection à fin novembre ou début décembre 08

Le système idéal, proposé en Conférence des conseils, est le suivant :

- 1 membre du futur conseil par commune => 6
- 1 membre supplémentaire pour les 3 communes les plus importantes
- Mise en place d'une liste d'entente qui tiendrait compte du sexe, de l'âge, des sensibilités politiques,...

Cela n'empêche en aucun cas le dépôt d'une autre liste. Et il faut en outre déterminer ce que signifie « les 3 communes les plus importantes ». Tous ne sont pas d'accord de prendre en compte le nombre d'électeurs et souhaitent une pondération tenant compte du nombre de lits touristiques.

Ces divers points devront être réglés dans le courant du deuxième semestre 2008.

Concernant les bourgeoisies – dont le travail en commission sera présenté le 16 novembre prochain – il est rappelé que c'est le territoire de la commune bourgeoisiale qui fait foi pour les élections du conseil bourgeoisial.

Commission formation, santé, social

Marie-Françoise Melly Crettaz salue l'assemblée et l'informe que sa commission a beaucoup de missions différentes et qu'elle récolte de la matière à traiter dans les domaines du sport, de la santé, du social, de la formation, de la culture,.... Le but étant d'essayer de transmettre du concret au futur conseil.

Les membres de la commission (Françoise Viaccoz, Sylviane Pittet, Rose-Marie Florey, Bernadette Witschard et Benoît Salamin) travaillent sur trois grands domaines :

- l'enseignement et la formation
- la culture, les loisirs et les sports
- la santé et la prévoyance sociale

Le premier point est en place depuis longtemps en Anniviers. Concernant le point suivant, l'inventaire des mouvements actifs en Anniviers devra être dressé. Pour ce qui est de la santé, de la prévoyance sociale, la commission prévoit de définir une politique d'aide à la famille.

De nombreuses personnes interpellant la commission pour l'un ou l'autre thème sont reçues et entendues par les membres.

Une personne de l'assemblée signale qu'il semblerait qu'il y ait de moins en moins de jeunes qui s'intéressent à la montagne. Il est répondu, par la Présidente de la commission et par la Directrice du centre scolaire, qu'outre le Montagne Club Anniviers, très actif, des camps montagnes sont organisés en collaboration avec les accompagnateurs en moyenne montagne.

Le thème du home en Anniviers est abordé par plusieurs intervenants parmi la population. Selon les discussions entamées avec M. Dominique Germann, qui suit les réflexions de la commission, le bassin de population d'Anniviers est restreint pour la construction d'un home. En revanche, la proposition d'adapter ou de construire des appartements type DOMINO (domicile nouvelle option) doit être étudiée. Il s'agit d'appartements en colocation organisée par le CMS. Ce type d'habitation s'adresse à des personnes âgées qui craignent la solitude, qui ont peur pour leur sécurité ou dont le logement n'est pas adéquat (barrière architecturale). Actuellement, 4 à 5 personnes pourraient bénéficier de ce type d'hébergement en Anniviers.

Pour certaines personnes, la question du home doit être traitée dès maintenant car la demande risque de s'accroître dans les années à venir (baby-boom). Cela permettra d'offrir des places de travail intéressantes pour des anniviards formés dans ce domaine.

Un home ne peut se construire sans planification cantonale qui permet de demander le tiers du financement au canton. La prochaine planification sera en 2012. A noter que les communes sont partenaires de diverses associations (home Beaulieu) et que la future commune le restera.

Un problème à traiter par la commission est celui de l'installation de nouveaux médecins en région périphérique suite au départ à la retraite des médecins en place.

Commission agriculture

Gérard Genoud salue l'assemblée et présente les membres de la commission (Mirille Melly, Christiane Crettaz, René Zufferey, Gilles Rion, Urbain Kittel, Patrick Epiney, Philippe Chauvie, Simon Crettaz) qui, contrairement aux autres commissions, ne sont pas des élus de la vallée, à part Simon Crettaz. Cette commission a été mise sur pied avant la fusion.

La commission s'est réunie à 10 reprises et les détails des délibérations sont disponibles sur www.anniviers.org.

Pour information, quelques chiffres sont présentés :

- 52 exploitants
- 674 hectares SAU (Surface Agricole Utile) dont 289 hectares sont fauchés et 385 sont broutés
- 442 UGB (unité gros bétail) dont 399 UGB bovins
- 40 UMOS (unité main d'œuvre standard) (1 vache laitière = 0.043 UMOS)

Un questionnaire a été adressé à tous les exploitants pour faire l'inventaire des structures existantes.

L'agriculture joue plusieurs rôles en Anniviers et concerne les éléments suivants :

- le paysage (évite les friches,...)
- le tourisme (permet l'organisation de manifestations,...)
- l'aspect social et culturel
- l'aspect financier (paiements directs, alpages, lait)

Concernant ce dernier point, il faut noter que CHF 1'642'000.- sont versés annuellement aux exploitants d'Anniviers à titre de paiements directs. Cela ne représente pas le salaire mais un montant versé en échange d'une prestation à fournir. Avec ce montant, l'exploitant doit posséder un certain nombre d'animaux, les héberger, les nourrir en fauchant et en faisant pâturer un certain nombre d'hectares selon des règles établies et contrôlées. Le montant versé sert également à acquérir des machines. A titre d'exemple, une exploitation de 20 UGB et 30 hectares doit investir environ Fr. CHF 300'000.- dans l'achat de machines.

Les buts de l'agriculture en Anniviers, pour le futur, sont :

- le maintien du cheptel actuel malgré le manque de relève et la diminution des surfaces de fauche => nécessité de créer un plan de développement de l'espace rural PDER définissant l'affectation du sol
- le maintien de prés de fauche
- la diminution du cheptel des cervidés. Ce point a fait l'objet d'une discussion entre la commission et le service de la chasse qui a permis d'augmenter le nombre de tirs cette année. Un contact sera repris avec ce service dès le mois de janvier.
- une meilleure irrigation. Pour ce faire, la commission a retenu trois bisses : Grimentz > Saint-Jean par les Fioz, ; Grimentz > Ayer par les Morasses et Saint-Luc > Ayer par Gilliou.
- solutionner l'hébergement des UGB. La commission va prochainement, par lettre, inviter tous les exploitants à lui faire part des remarques concernant l'état de son étable
- l'amélioration de l'image de l'agriculture, la valorisation du petit-lait, la production de biogaz, l'agritourisme et la mise en valeur des produits,... ces points pourront faire l'objet d'un nouveau forum sur la question agricole en Anniviers, selon l'avancement du travail de la commission.

Reste une question : qui va financer ces projets ambitieux ? Si la commission à étudier ces projets c'est parce qu'elle a reçu l'assurance du service de l'agriculture que le financement serait garanti en grande partie par la modification de l'ordonnance sur les améliorations structurelles de l'agriculture datant du 8 novembre 2006. Il faut que ce soit un projet régional concernant plusieurs exploitations, c'est la raison pour laquelle toute l'agriculture de la vallée est prise en compte.

Les points à régler suite au vote sur la fusion sont les suivants :

- Aide communale à l'agriculture : proposition de simplifier et harmoniser le système par un versement d'une enveloppe de CHF 150'000.- qui serait ciblé.
- Préposés à la culture des champs et inspecteurs de bétail : proposition de maintenir le système actuel tout en laissant la possibilité de désigner un seul interlocuteur avec l'Etat du Valais. Voir avec ces derniers la suite de la procédure.

La parole est ensuite passée à M. Paul Michelet qui rappelle que l'agriculture doit servir les besoins du tourisme et répondre à divers aspects (éviter le glissement de plaques de neige, éviter le feu,...) afin de sécuriser le milieu bâti.

La mise en place de projets régionaux de développement de l'espace rural a été testé sur le Val d'Hérens avec comme base la commune de St-Martin. Contrairement à Anniviers où le travail est simplifié grâce à la fusion des communes, dans le Val d'Hérens, il faut tenir compte des intérêts de 10 communes afin d'avoir une vision de développement cohérente.

Avant les projets de développement de l'espace rural régional, les aides restaient sectorielles. Depuis, le soutien à divers aspects s'est développé :

- à la diversification de la production
- à la fourniture de nouvelles prestations (agritourisme)
- mise en réseau de centre agritouristiques ou autres objets (bisses)

A la question d'un citoyen évoquant le problème de la relève, en particulier pour les étables communautaires, il est répondu que cela est étudié de près par la commission. L'étable de Mission pourrait être considérée comme l'épicentre vert de la vallée et celle de Vissoie pourrait disparaître. Le maintien des autres est préconisé. Point à résoudre dans les 2-3 ans à venir.

Concernant la question du jeune bétail dans les alpages, une réflexion est en cours concernant l'élevage de jeunes taurillons.

Pour conclure, si l'agriculture ne représente en Anniviers que 2 à 3 % du PIB, c'est sa valeur immatérielle qui est inestimable et qu'il faut préserver.

Conclusion par le président de Vissoie – René Massy

Les invités sont remerciés de leurs interventions et le forum du 16 novembre à 20h00 à St-Luc est rappelé. Le verre de l'amitié, offert par la bourgeoisie de Vissoie, est partagé.

ADRESSE DE CONTACT : Communes d'Anniviers, CP 46, 3961 Vissoie
www.anniviers.org – martine.antonier@anniviers.org
 Fax : 027 475 60 31 – tél : 027 475 14 55

Pour le PV : Martine Antonier Tschus